

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 14 décembre 2021

Date de convocation : 29 octobre 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 décembre 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2021-41**

OBJET : Renouvellement des marchés de travaux d'éclairage public

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le QUATORZE du mois de DÉCEMBRE, mardi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 octobre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Jean-Marie PETIT, Vice-président, MM. Christophe BERTAUD, Jacky PROUTEAU et Franck PETITFILS.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.



M. le Président explique que, dans le cadre du transfert de compétence qui lui a été consenti par 454 communes de Charente-Maritime, le SDEER fait effectuer les études et travaux d'éclairage public, d'éclairage de sites et monuments, d'éclairage d'installations sportives et de signalisation lumineuse, ainsi que la maintenance des installations (environ 140 000 points lumineux et plus de 4 000 km de réseaux, à ce jour).

Les prestations correspondantes sont réalisées par des entreprises du secteur privé, par le biais de marchés pluriannuels à bons de commande portant sur des lots géographiques (23 lots à ce jour). Par ailleurs, le SDEER a, en 2021, passé des marchés avec des fabricants

des principaux équipements (luminaires, mâts, câbles, etc.) : les prestataires de travaux ont alors obligation de s'y approvisionner *via* le SDEER.

En 2019, 23 marchés ont été passés pour les travaux (avec neuf entreprises). Ces marchés arrivent à échéance en juillet 2022.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur l'opportunité de lancer de nouveaux appels d'offres pour des travaux d'éclairage public (travaux neufs, modernisation et maintenance) pour une période courant à partir de juillet 2022 et, en outre, notamment, sur :

- le contenu et le volume des marchés correspondants ;
- l'allotissement de ces marchés ;
- la durée de ces marchés.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Décide que le SDEER lancera un appel d'offres pour les études, les travaux neufs et la maintenance de l'éclairage public, l'éclairage de sites et monuments, l'éclairage d'installations sportives et la signalisation lumineuse pour une durée de trois années à partir de juillet 2022 ;

2 - Décide que l'allotissement des marchés sera notamment géographique ;

3 - Donne mandat à M. le Président pour définir les documents de marché et procéder à la mise en œuvre des publications correspondantes, selon les dispositions du code de la commande publique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*